Image not found or type unknown

Réglementation construction en lotissement

Par **MILON Pascal**, le **07/02/2011** à **22:54**

Bonjour,rnrnNous construisons une maison de plein pied dans un lotissement et sur le terrain à coté du notre, une maison se construit. Cette dernière est en limite de terrain. La hauteur des clôture ne peut dépasser 160 cm en respectant le règlement du lotissement. Le mur de la construction de la voisine, qui occupe presque la totalité de la largeur du terrain, est à chaque extrémité d'une hauteur réglementaire mais en son milieu monte à la hauteur du plafond de la maison. Je dispose de photographies et je peux vous les adresser si besoin.rnMerci de votre réponse rapide car ce mur pousse comme un champignon.rnPascal MILON

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés